

GE_GERICHTE A/3597/2012 vom 16. Januar 2013

GE Cour de justice, 2013-01-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3597_2012

FR: GE_GERICHTE A/3597/2012 du 16 janvier 2013

IT: GE_GERICHTE A/3597/2012 del 16 gennaio 2013

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 17.01.2013
A/3597/2012

A/3597/2012 ATAS/28/2013 du 17.01.2013 (FFP) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3597/2012 ATAS/28/2013 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 16 janvier 2013 4 ème Chambre
En la cause X_____ SUISSE SA, à Kloten recourante contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, sise rue des Gares 12, 1201 Genève intimée Vu la décision du 25 novembre 2012 de la CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION (ci-après la caisse) fixant le montant de la taxe professionnelle 2012 de X_____ SUISSE SA (ci-après l'assurée ou la recourante) à 240 fr. ; Vu le recours interjeté le 27 novembre 2012 par l'assurée ; Vu la réponse du 17 décembre 2012 de la caisse ; Vu le courrier du 21 décembre 2012 de la recourante indiquant retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Isabelle CASTILLO La Présidente : Juliana BALDE Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.